

Relevé de conclusions - Assemblée plénière CLD

Mercredi 7 décembre 2016 - Salle Audio Crémieu

Présents :

Roger Morney (Membre du bureau CLD)
Jean-Louis Sauvonnnet (Chargé du budget CLD)
Jean-François Moyne (Citoyen St Baudille de la Tour)
Robert Vidon (Membre du bureau CLD)
Michel Chinchole (Secrétaire CLD)
Jeanine Bonino (Membre du bureau CLD)
Eric Jousseau (Citoyen Vénérieu)
André Bon (Citoyen Tignieu-Jameyzieu)
Georges Piroird (Conseiller Frontonas)
Rudy Wittemann (Membre du bureau CLD)
Pascal N'Kaoua (Vice-président SYMBORD)
Christian Giroud (Vice-président SYMBORD)

André Mansiaux (Président CLD)
Yvan Gautronneau (Vice-président CLD)
Jean-Yves Sainsorny (Citoyen Crémieu)
Christian Barat (Membre du bureau CLD)
Arlette Bert (Citoyenne Tignieu-Jameyzieu)
Christine Duclos (Citoyenne Loyettes)
Jacques Cossement (Membre du bureau CLD)
Alain Varnet (Vice-président CLD)
Jacques Grandjean (Membre du bureau CLD)
Eric Heurtebise (Conseiller Montalieu-Vercieu)
Catherine Veyron (Membre du bureau CLD)

Excusés :

Didier Louvet (Vice-président SYMBORD)
Jean-Michel Colomb (Directeur Grottes de la Balme)
Christian Rival (Vice-président Conseil Départemental)
Gilbert Durand (Président CC Balmes Dauphinoises)
Annick Merle (Vice-présidente Conseil Départemental)
Eric Lemoine (Maire Siccieu St-Julien Carizieu)

Gérald Joannon (Président SYMBORD)
Olivier Bonnard (Président de la CCPC)
Alain Tuduri (Maire Pont de Chérucy)
Daniel Michoud (Maire Les Avenières Veyrins-Thuellin)
Maria Favier (Adjointe Les Avenières Veyrins-Thuellin)
Bernadette Bodet (Lycée La Pléiade Pont de Chérucy)
Jean-Noël Antoine (Citoyen Hières sur Amby)

* * * * *

⇒ *Pièce-jointe, le diaporama présenté lors de l'assemblée plénière*

Ordre du jour :

- **Bilan d'activités du CLD en 2016**
 - . Démarche participative
 - . Révision du SCoT
- **Devenir du CLD**
 - . Proposition de modification du règlement intérieur
- **Perspectives 2017**
 - . Révision du SCoT : phase Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

* * * * *

En préambule, André Mansiaux, président du CLD, précise que depuis le 1^{er} juillet 2016 la communauté de communes des Balmes Dauphinoises a rejoint le SYMBORD. Il en résulte que le périmètre du CLD comporte également cette communauté de communes.

1. Bilan d'activités du CLD en 2016

1.1 Démarche participative :

Le groupe de travail mis en place en 2015 a continué et finalisé ses réflexions tout au long de l'année (6 réunions dans l'année).

2 documents ont été élaborés, comme décidé lors de l'Assemblée Plénière du CLD de décembre 2015 :

- « **Proposition aux élus des EPCI sur mise en place de Conseils de Développement** ». Ce document a été transmis aux présidents des 4 communautés de communes (Isle Crémieu, Pays des Couleurs, Balmes Dauphinoises et Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné) fin juin 2016. *Document disponible sur le site du SYMBORD / Onglet CLD / [Téléchargement](#)*
- Synthèse des réflexions du groupe de travail : « **Pour une plus grande implication des citoyens : la démarche participative** » diffusé en octobre 2016. *Document disponible sur le site du SYMBORD / Onglet CLD / [Téléchargement](#)*

Le CLD a organisé en novembre et décembre 2016 8 réunions sur tout le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné pour présenter le résultat de ses réflexions et échanger avec les citoyens et les élus.

1.2 Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

Le SYMBORD a décidé en septembre 2016 de clôturer la révision du SCoT en cours et d'en lancer une nouvelle, ce suite à l'intégration de la Communauté de communes des Balmes Dauphinoises au périmètre du SYMBORD au 1^{er} juillet 2016. Ce nouveau processus de révision va s'appuyer sur tout le travail déjà réalisé en ne faisant que les adaptations nécessaires aux documents déjà émis.

Il en résulte une refonte du calendrier de révision du SCoT

- Diagnostic / enjeux de septembre à décembre 2016
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de septembre à décembre 2016
- Document d'Orientations et d'Objectifs : année 2017

Le CLD a émis de nouveaux avis sur le Diagnostic / Enjeux et sur le PADD qui ont été validés par son bureau le 23 novembre 2016. Ces avis sont très proches de ceux émis respectivement en 2014 et 2015.

Documents disponibles sur le site du SYMBORD / Onglet CLD / [Téléchargement](#) : [Diagnostic / Enjeux](#) ou [PADD](#)

2. Devenir du CLD

Les CLD ont été créés il y a plus de 10 ans par la Région Rhône-Alpes dans le cadre des Contrats de Développement (CDRA) et de Développement Durable (CDDRA). Tous les nouveaux contrats ont été suspendus par l'ancien exécutif de la Région depuis mai 2014 et des budgets transitoires ont été mis en place pour les années 2015 et 2016, notamment au niveau de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Le nouvel exécutif de la Région Auvergne Rhône-Alpes va mettre en place un nouveau dispositif à partir de 2017 au niveau des communautés de communes et il n'est pas prévu de maintenir les CLD.

Les élus du SYMBORD ont souhaité que le CLD puisse continuer à être son partenaire dans le cadre de la révision du SCoT, au moins jusqu'à la mise en place des Conseils de Développement qui doivent être créés dans chaque communauté de communes.

Le bureau du CLD a donné son accord pour continuer ses réflexions sur cette révision du SCoT bien que l'ensemble des moyens financiers (financement d'un poste d'animation à

mi-temps et budget de fonctionnement) du CLD soient supprimés à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est nécessaire que le règlement intérieur du CLD soit modifié à compter du 1^{er} janvier 2017 pour intégrer les éléments suivants qui résultent des points évoqués ci-dessus :

- Suppression des références au CDRA qui se termine fin 2016,
- Recentrage de l'objet du CLD sur la révision du SCoT,
- Limitation des missions du CLD à celles résultant de la révision du SCoT avec maintien de ses missions d'interface avec la société civile et les citoyens et de la possibilité pour le CLD de s'autosaisir de sujets de réflexion en lien avec le développement de la Boucle du Rhône en Dauphiné,
- Des moyens de fonctionnement du CLD limités à la mise à disposition par le SYMBORD de quelques moyens matériels, dont la possibilité de mettre en ligne ses documents sur l'onglet CLD du site internet du SYMBORD,
- Une durée du CLD limitée à celle de la révision du SCoT ou à la date de reprise de ce dossier par les 2 Conseils de Développement (celui de la CC des Balcons du Dauphiné et celui de la CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné) à créer,
- Le descriptif de la gestion des interfaces entre le CLD et le SYMBORD dans le cadre de la révision du SCoT, en conformité avec les pratiques mises en place depuis plus de 2 ans.

L'Assemblée Plénière du CLD approuve à l'unanimité ces modifications du règlement intérieur.

3. Perspectives 2017

Le CLD mènera ses actions en 2017 essentiellement sur la phase « Document d'Orientations et d'Objectifs » (DOO) de la révision du SCoT.

Il se calera sur l'organisation et le calendrier défini par le SYMBORD (voir les orientations sur la méthodologie prévue par le SYMBORD et la nature de l'implication du CLD indiquées dans le diaporama joint au présent relevé de conclusions).